



éduscol



Ressources pour le Français Langue
de Scolarisation

Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

ATELIER PARCOURS INCLUSIF n°1

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

La problématique est posée à travers quatre axes:

- 1/ L'accueil des élèves et les stratégies d'inclusion
- 2/ Les examens et l'orientation
- 3/ La formation des personnels
- 4/ Les signaux d'alerte, la GRH et les moyens, les outils de dialogue

Des propositions ont été faites et sont en **gras souligné**.

1/ L'accueil des élèves et les stratégies d'inclusion

Lors des échanges, nous constatons qu'il existe des stratégies d'inclusion des élèves très différentes d'une académie à une autre, d'un département à un autre, voire d'un établissement à un autre. De la même manière, il faut distinguer le premier degré du second.

Dans l'académie de Strasbourg, il n'existe pas de « plateforme de positionnement » avec la participation des CIO, des enseignants de FLE comme dans certaines autres académies (Versailles, Montpellier par exemple) mais des places sont pré-positionnées pour les EANA dans presque tous les établissements. L'idée est de ne pas empiler les structures ou dispositifs particuliers (UPE2A, SEGPA, ULIS, classe relais...) dans un même établissement. Chaque jeune est inscrit administrativement dans une classe d'un établissement secondaire mais peut aller en « classe ordinaire » à un cours d'un niveau supérieur et à un autre d'un niveau inférieur en fonction de ses compétences.

Question: « Comment les jeunes vivent-ils ce morcèlement ? »

Réponse: pas de difficultés particulières d'adaptation et pas de troubles générés par ce mode d'organisation ; il y a plutôt un retour valorisant sur le fait de côtoyer des jeunes plus âgés.

L'enseignant de FLE/FLS reste le professeur référent et dans certains cas, cet enseignant est itinérant. En collège, l'âge des élèves ne pose pas de problème particulier, sauf lorsqu'il approche des 15-17 ans (nous y reviendrons dans le point 2).

Dans l'académie de Paris, la situation ressemble à celle de l'académie précédente mais reste cependant très contrastée entre l'inclusion dans les écoles et celle dans les collèges. Les structures (classes) sont soit semi-ouvertes, soit totalement fermées (ce qui ne correspond pas à la philosophie de la nouvelle circulaire d'octobre 2012), soit complètement ouvertes. En lycée, il existe une très importante pression quant aux effectifs par classe.

Dans l'académie d'Orléans/Tours des places sont réservées pour les EANA dans des établissements pressentis, recensés. Les enseignants UPE2A sont tous itinérants. Dans le premier degré, il existe des livrets de compétences spécifiques qui sont transmis au collège pour ces EANA.

Dans l'académie de Montpellier, il existe des plateformes d'accueil qui reçoivent tous les EANA, les évaluent, leur assurent une formation de une à trois semaines puis proposent un établissement d'affectation. Les phénomènes migratoires se répartissent sur certains établissements et les EANA sont donc inscrits de telle manière à garantir une répartition homogène en fonction des villes et établissements. L'affectation est facile dans les grandes villes mais reste compliquée en milieu rural.

A noter, qu'entre 2009 et 2012, 70% d'EANA en plus ont été comptabilisés dans cette académie (la tendance à l'augmentation est la même sur tout le territoire français et ne devrait pas s'inverser dans les années à venir).

Dans l'académie de Versailles, des plateformes d'accueil existent aussi. Des UPE2A sont implantées dans certains établissements (une par bassin au minimum) mais des EANA peuvent très bien être affectés dans des établissements dits « ordinaires » en raison, par exemple, de la proximité géographique du lieu de résidence avec l'établissement scolaire. Dans le secondaire, il n'y a pas de professeurs itinérants dans cette académie ; ce sont les enseignants des établissements qui doivent s'emparer de la problématique d'accueil de ces élèves. Dans le premier degré, les EANA sont inscrits dans les classes « ordinaires » et dans leur classe d'âge uniquement. Un enseignant, affecté en plus, prend en charge particulièrement ces jeunes. Un collègue, directeur d'une école élémentaire de l'Essonne précise qu'il n'est pas facile d'expliquer aux jeunes et à leur famille qu'en élémentaire la classe est ouverte alors que dans le collège du secteur elle est fermée. On perçoit donc bien ici que les pratiques peuvent varier d'un établissement à l'autre même si les textes (circulaire d'octobre 2012) sont très clairs et posent le principe de l'inscription et de l'inclusion en classe ordinaire. Il précise qu'il existe aussi de stratégies d'inclusion en ce qui concerne les SEGPA, ULIS... et qu'elles ne sont pas l'apanage des UPE2A.

2/ Les examens et l'orientation

Concernant le risque de pénalisation des EANA quant à leur affectation en lycée professionnel du fait des moyennes prises en compte dans les procédures d'orientation Affelnet, l'académie de Montpellier propose une solution ; affectation via une commission PrépAM, en présence du CASNAV, avec prise en compte de seulement 3 moyennes (Français – celle du FLE / Maths / Langue Vivante) et du DELF.

Cet atelier fait la PROPOSITION d'adopter cette procédure au niveau national.

L'orientation vers un lycée professionnel semble plus fréquente que celle vers un lycée d'enseignement général et technologique (EGT), surtout si le jeune de 15 à 16 ans est arrivé dans l'année ; c'est un problème car il ne faudrait pas, sous prétexte de difficultés liées à la langue, mal orienter les EANA. Le collège, est de l'avis de tous, le niveau le plus délicat.

D'autre part, le suivi des élèves en lycée professionnel semble difficile, notamment lorsqu'il s'agit de suivi de cohortes. De plus, les enseignants de LP semblent moins accompagnés que leurs collègues de collèges ou lycées EGT, voire de collègues de primaires.

Cet atelier fait la PROPOSITION de mettre en place une procédure facilitant les suivis de cohortes aux niveaux départemental, académique et national.

Pour finir sur ce thème, nous évoquons les mesures d'adaptation, type « tiers temps ». Ces mesures n'existent pas pour les EANA alors qu'elles peuvent être accordées pour des élèves ayant des troubles du langage ou des handicaps reconnus.

Cet atelier fait la PROPOSITION d'intégrer les EANA comme publics particuliers pouvant bénéficier d'aménagements d'épreuves au niveau national.

3/ La formation des personnels

Sans formation des personnels sur la problématique des EANA, tout l'atelier a été unanime, les pratiques n'évolueront pas ou peu. Il y a nécessité de former les enseignants, les personnels de direction, les IA-IPR, les IEN, les personnels des CASNAV et donc à y mettre les moyens nécessaires.

L'idée est de développer les formations inter catégorielles, en réseau, de bassin, voire d'établissement.

Ces formations pour tous permettront de faire réaliser à tout le corps enseignant que les adaptations pédagogiques pour le public EANA peuvent très largement servir pour tous les élèves ; transférabilité, efficacité, mieux-vivre...

Le travail sur les regards différents que les élèves peuvent avoir sur eux-mêmes, que les familles peuvent avoir sur leurs enfants et que les enseignants peuvent avoir sur les élèves, est un travail qui définira l'altérité comme une valeur de progrès ; la richesse des regards qui évoluent, qui se renvoient l'un l'autre fera, sans nul doute, progresser la notion d'inclusion.

Est également évoquée le regard porté sur la société dans sa globalité ; « former » les citoyens, les informer pour modifier leurs visions de « l'autre-différent », pour faire reculer les peurs, les égoïsmes, l'individualisme... et en retour permettre à chacun de savoir comment fonctionne les inclusions des EANA dans les établissements scolaires, pour qu'elles soient plus efficaces car ainsi mieux intégrées par les personnels de l'Education nationale.

Est proposé, par exemple, une campagne de publicité au plan national sur le thème de l'inclusion de ces jeunes.

4/ Les signaux d'alerte, la GRH et les moyens, les outils de dialogue

Quels sont les circuits d'alerte quand les EANA « affluent » dans un établissement scolaire pour s'y inscrire ?

Toutes les académies ne fonctionnent pas de la même manière. Certaines voient le lien CASNAV / DASEN renforcé, d'autres le lien PERDIR / DASEN, sans pour autant que sur cette question ce lien soit institué clairement.

Il semble à l'ensemble des participants à cet atelier que le CASNAV est le pivot en termes d'alerte mais aussi d'évaluation.

Cet atelier fait la PROPOSITION de définir un schéma directeur d'alerte, de gestion de l'évaluation au niveau national en instituant les CASNAV comme pivot essentiel.

Chaque CASNAV pourrait ainsi être alerté par les PERDIR ou les Directeurs d'école d'EANA qui pourrait conduire à des demandes de moyens supplémentaires (parfois en urgence). De plus, à l'image de l'académie de Montpellier, des enquêtes pourraient étayer ces alertes et permettre une évaluation dans le temps des politiques d'inclusion des EANA sur une académie ou un département.

Pour finir, une demande de clarification (enquête) sur le nombre de CASNAV en France, leur répartition sur le territoire, le nombre de personnels affectés, le nombre d'EANA suivis..., est faite par l'ensemble des participants.